

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 23 mai 2011  
~~~~~

**PARC D'ACTIVITÉS LES TREILLES À ANIANE
CLASSEMENT - DÉCLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES POUR TRANSFERT À LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 23 mai 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jean-François CADILHAC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Mme Hélène BARRAL, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, -M. Jean-Luc CROIZIER suppléant de M. Bernard DOUYSET, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Pascal DELIEUZE suppléant de M. Didier LAMONT, Mme Florence QUINONERO

Procurations : M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés : M. Jérôme CASSEVILLE, M. Gérard CABELLO

Absents : M. Christian LASSALVY, Mme Marie-Claude BEDES, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, Mme Catherine JOSIEN

Quorum : 23	Présents : 36	Votants : 37	Pour 37 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière qui prévoit le classement-déclassement des voies communales est prononcé par délibération communale.

Vu que les travaux d'aménagement ont entraîné la modification du tracé du chemin de la Famourette et du chemin du Moulin de l'Hérault,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au déclassement et au classement d'une partie de ces derniers.

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider le plan cadastral annexé précisant les parcelles transférées à titre gratuit dans le domaine intercommunal,
- d'autoriser le président à prendre les actes administratifs correspondant et à signer les documents relevant de cette affaire.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 464 le

Publication le

Notification le

- 6 JUIN 2011

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

- 3 JUIN 2011

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

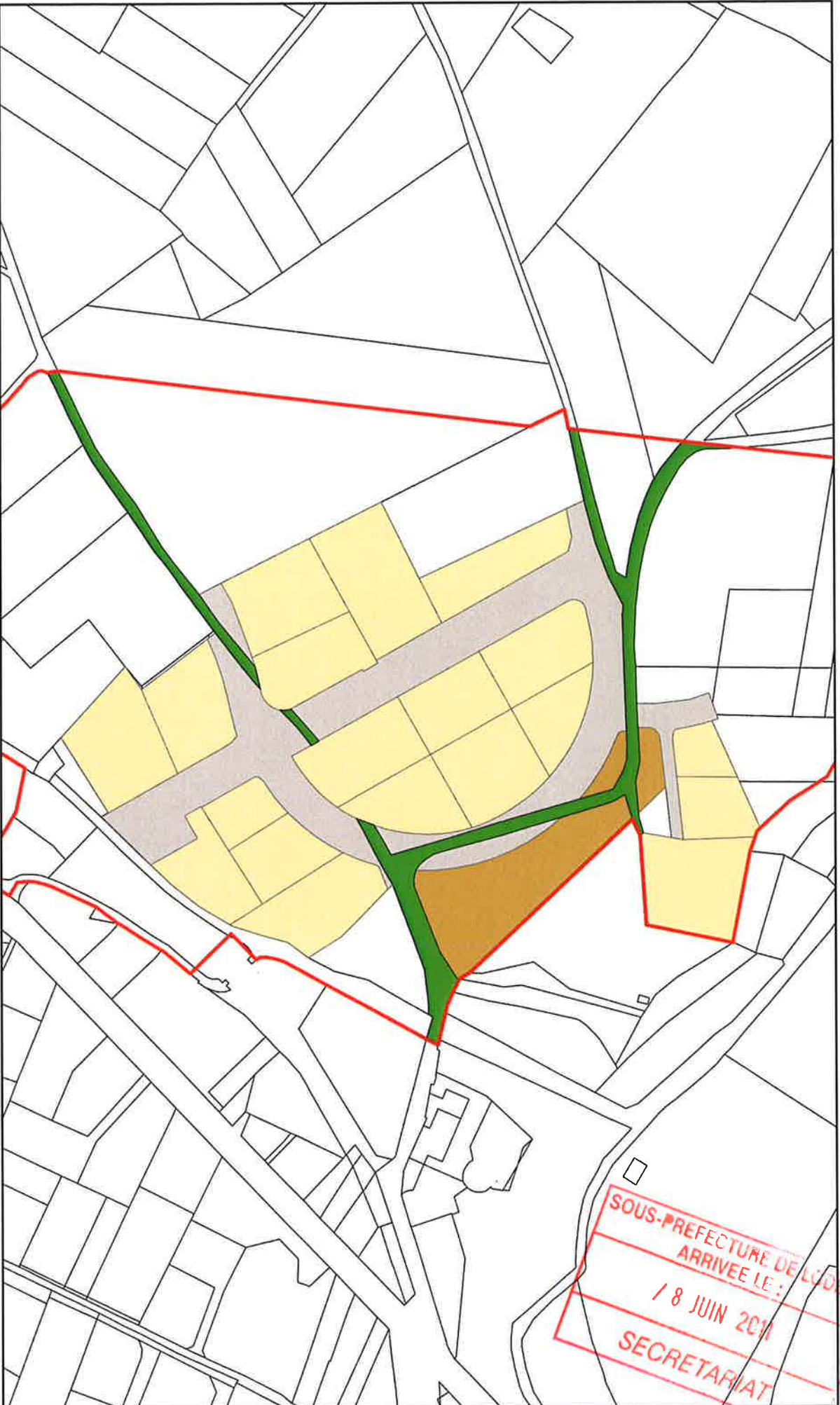
Le Président de la communauté de communes









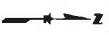


Commune d'Aniane

DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES CHEMINS COMMUNAUX DANS LA ZAC LES TREILLES



-  Limites de la ZAC
-  Chemins communaux dans la ZAC
-  Bassin de rétention
-  Futurs lots
-  Future voirie
-  Parcelles



SOUS-PREFECTURE DE L'ODÉVE
ARRIVEE LE :
/ 8 JUIN 2011
SECRETARIAT